













ADKM95

www.academiedekravmaga.com

Formulaire d'inscription

Adulte / Enfant (7 à 14 ans)

-  Année sportive :
-  Nom/Prénom :
-  Date de Naissance :
-  Adresse postale :
-  Adresse E-mail (pour les enfants e-mail parents) :
-  Téléphone (pour les enfants téléphone parents) :
-  Contact urgence :
-  Numéro de licence (réinscription) :
-  Grade (réinscription) :
-  Autorisation parentale (mineur) (voir annexe Règlement intérieur)
-  Cotisation annuelle * (hors licence FEKM)
↳ Paiement en ... fois par chèques (*maximum 2 fois*).
-  Certificat médical (ou attestation pour les mineurs)

*Rappel tarifs : Adultes ➔ 260 € nouvelle inscription / 240 € réinscription (hors licence FEKM)

Enfants ➔ 130 € (licence FEKM incluse)



ADKM95

www.academiedekravmaga.com

Règlement intérieur Académie De Krav Maga 95

Tout membre ou personne, voulant adhérer à l'association ADKM95 prend acte du présent règlement et s'engage à le respecter.

1 / Qualité de membre :

Tout adhérent doit remettre son dossier complet avant de pouvoir participer aux cours. Le dossier complet à fournir est le suivant :

- Un certificat médical d'aptitude aux sports de combat et/ou de non-contre-indication à la pratique du krav maga pour la saison en cours, ou attestation, conformément aux dispositions de l'article L.3622-1 du Code de la Santé Publique ;
- La fiche d'inscription dûment remplie, lue et signée par l'adhérent ;
- Le règlement de la cotisation annuelle du club ;
- Une autorisation parentale pour les mineurs – Age minimal de 14 ans (voir annexe) ;
- Le présent règlement intérieur avec nom, prénom, date, signature, précédé de la mention «lu et approuvé».

2 / Licence et passeport sportif :

L'adhésion entraîne obligatoirement la délivrance d'une licence sportive : l'assemblée générale décide de l'affiliation de l'association.

La licence se matérialise par un timbre (timbre de licence) délivré par la Fédération après autorisation de l'association.

Le timbre de licence signe l'adhésion du titulaire en tant qu'adhérent à la fédération à ses statuts, règlements, directives et décisions.

Ces documents sont transmis à chaque adhérent sur simple demande de celui-ci. L'association renouvèlera chaque année les licences pour la totalité des adhérents. Les adhérents inscrits tardivement dans l'année ne sont pas exempts de ce timbre.

Le passeport fédéral de Krav Maga permet aux adhérents d'avoir un suivi officiel de leurs stages, cours, démonstrations... et de bénéficier de réductions à certains stages organisés par la fédération ou ses associations membres. Ils permettent de coller les timbres de licence.

Ces passeports sont obligatoires pour tous les adhérents.

Les passeports sont payants, selon le tarif et règles de validité en vigueur aux fédérations. Les passeports seront remis lors de la première inscription.

Chaque adhérent possède un numéro de licence propre délivré par la fédération.

3 / Séance d'essai :

Toute personne désirant s'essayer à la pratique du Krav Maga au sein de l'association, le pourra uniquement sur autorisation du Directeur Technique et/ou avec l'accord d'un enseignant. Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée. La personne devra se soumettre au présent Règlement Intérieur et aux Statuts de l'association.

4 / Respect du code moral :

Tout adhérent s'engage à respecter le Code moral suivant :

« Pratiquant du Krav-Maga, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté, de non-agressivité, d'humilité, de respect du règlement de nos statuts, des instructeurs et de mes partenaires.

- En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle d'autrui.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité et n'admettre ou ne participer à aucune forme de discrimination. »

5 / Cotisation d'adhésion :

Tout membre est tenu de s'acquitter de sa cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'association par l'assemblée générale. Ce paiement d'inscription est effectué à la remise du dossier d'inscription avec la remise du certificat médical. Dans le cas où le règlement de cette inscription n'aurait pas été effectué, le club décline toute responsabilité et se réserve le droit de refuser l'entraînement au pratiquant.

Des facilités de règlement telles que le paiement en 2 fois maximum sans frais pourra exceptionnellement être proposées au futur adhérent.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDE EN COURS D'ANNEE, sauf cas exceptionnel après autorisation du Président. L'adhésion n'est pas transmissible.

Le montant de la cotisation comprend l'ensemble des frais relatifs au bon fonctionnement de l'association. La cotisation ne comprend pas les frais d'équipement personnel de base de l'adhérent pour la pratique.

Le montant de la cotisation ne comprend pas le coût de la licence fédérale. Le coût des licences fédérales est à la charge des adhérents hors cotisation du club.

6 / Équipement personnel de l'adhérent :

L'association fournit le matériel nécessaire aux entraînements de Krav Maga à savoir : couteaux, bâtons, pistolets, pattes et boucliers de frappes, plastrons et casques de protection etc...

L'adhérent est tenu de s'approprier personnellement l'équipement suivant :

- Chaussures souples dédiées à la pratique sportive en intérieur ;

- T-Shirt Blanc neutre ou t-shirt officiel

- Pantalon de kimono noir ;

- Protections : Coquille, protèges tibias, protège dents, gants de boxe de taille (12 OZ minimum pour les adultes), casque de protection de boxe, Gants MMA(cours adulte à partir de 15 ans) ;

- Ceinture du grade acquis ;

La tenue sportive est obligatoire pour la pratique du Krav Maga.

L'absence d'équipement entraîne d'office l'inadmissibilité au cours ou l'empêchement à certains exercices.

Néanmoins, il peut exceptionnellement être donné consigne par le Directeur Technique de présenter une autre tenue pour un thème particulier d'entraînement.

7 / Mesures d'hygiène et de sécurité :

Tout membre s'engage à respecter les mesures d'hygiène et de sécurité suivantes :

Le Krav Maga se pratique avec des chaussures de sport à semelles souples afin de ne pas abîmer les tatamis ou le revêtement intérieur de la salle mise à disposition.

La tenue personnelle est disponible sur plusieurs sites internet dont celui du club.

Le pratiquant doit acquérir la tenue et les protections au plus tard 1 mois après son inscription.

Le personnel encadrant se réserve le droit d'exclure temporairement voire définitivement tout adhérent ne remplissant pas cette obligation.

Il est interdit de pratiquer le Krav-Maga avec des bijoux, montres, colliers, etc... afin d'éviter tout risque de blessure d'une tierce personne.

Dans un souci de sécuriser la pratique, il est demandé aux adhérents d'avoir les ongles de mains soigneusement coupés. Sauf sur prescription médicale d'un médecin, l'usage de produits dopants inscrits sur la liste officielle est interdit.

La présence d'un professeur, d'un membre du bureau, ou de tout autre adhérent mandaté par le professeur est indispensable pour l'utilisation des locaux.

Cette règle prévaut quel que soit l'âge et le niveau de l'adhérent.

La tenue nécessaire à la pratique du KRAV MAGA devra toujours être propre.

Les chaussures de sport prévues pour la pratique en intérieur ne doivent en aucun cas avoir été portées à l'extérieur. Toute attitude bafouant les règles élémentaires d'hygiène pourra être immédiatement sanctionnée.

La pratique du Krav Maga s'effectue dans le respect des locaux mis à disposition.

Le pratiquant est considéré comme responsable du matériel et des infrastructures mis à sa disposition.

Il s'engage par conséquent à prendre soin des équipements présents et des locaux utilisés durant sa séance.

Il veille à ne pas détériorer ni la salle d'entraînement, ni aucune de ses infrastructures annexes.

Il sera tenu le cas échéant, de signaler à un responsable toute dégradation constatée avant, pendant et après sa séance.

L'association ADKM95 décline toute responsabilité en cas de vol dans les locaux.

L'adhérent reste l'unique responsable de ses biens. En cas de vol ou de détérioration avéré commis par l'adhérent lui-même ou par une tierce personne sous sa responsabilité au moment des faits, sera mis en place une procédure disciplinaire à l'encontre de l'adhérent qui devra également prévoir le remplacement ou le remboursement intégral du bien à la valeur du neuf, le tout, entièrement à sa charge.

8 / Organisation des cours :

L'adhérent accepte les règles en vigueur pendant les cours :

- Le salut du professeur et des partenaires avec lesquels le travail sera effectué ;
- L'obéissance aux instructions du professeur ;
- Le contrôle de soi-même. Il ne sera toléré ni injures ni violences volontaires pendant un cours.

Le pratiquant fautif sera mis à pied immédiatement et une procédure d'exclusion sera envisagée. Tout membre qui, par sa conduite ou ses propos, porterait atteinte à la réputation du professeur, des bénévoles ou à la bonne marche de l'association pourra être radié par décision du bureau. Pendant le temps d'activité, l'association qui accueille des mineurs en est responsable. Cette responsabilité s'opère uniquement pendant les heures de cours. L'association n'est pas responsable des déplacements de l'adhérent mineur en dehors des cours.

9 / Examen de grade :

L'obtention des grades s'effectue dans le respect des règles mises en place par la fédération d'affiliation. L'examen est annuel, non obligatoire et s'effectue au sein du club jusqu'au grade de ceinture marron.

Il est ensuite national selon l'organisation de la fédération d'affiliation.

10 / Exclusions :

L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association et/ou des cours par le conseil d'administration, le bureau, ou par l'enseignant sans prétendre à un quelconque remboursement dans les cas suivants :

- Matériel détérioré ;
- Comportement dangereux et agressif ;
- Propos désobligeants ou discriminants envers les autres membres, les professeurs, à l'encontre d'un groupe ethnique, racial ou religieux ;
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association et le code moral de la fédération ;
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur de l'association ;
- Non-paiement de la cotisation ;
- Certificat médical non fourni ;
- Tenue non appropriée à la pratique.

11 / Droit à l'image :

L'adhérent autorise l'association ADKM95, à inclure son image personnelle, dans la production et la diffusion de contenus visuels et multimédias promotionnels et pédagogiques à travers tous supports physiques ou numériques.

L'adhérent peut à tout moment, s'y opposer par simple demande écrite.

Mention « Lu et approuvé » Nom, prénom signature

Date :



ANNEXE : Autorisation parentale

(à remplir par le titulaire de l'autorité parentale pour le mineur concerné)

Je soussigné(e) : _____

Demeurant au : _____

Autorise mon enfant (Nom/Prénom) : _____

Né(e) le : _____

A suivre les cours de Krav Maga dispensés par les encadrants de l'association ADKM95, Pendant les horaires indiqués par celle-ci.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de l'inscription.

- J'autorise mon enfant à rentrer non accompagné
- Mon enfant sera raccompagné uniquement par la ou les personnes suivantes :

Fait à : _____, le _____

Signature des titulaires de l'autorité parentale :



ADKM95

www.academiedekravmaga.com



ACADEMIE DE KRAV MAGA 95

Objet : réglementation en matière de certificat médical

a) Nouvelle réglementation pour la prise de licences concernant les mineurs

En application de la loi n°2020-1525 (article 101) du 7 décembre 2020, du **décret du 7 mai 2021** et de l'article L. 231-2, III modifié du code du sport.

Un questionnaire devra désormais être réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale de l'intéressé et **remplacera ainsi le certificat médical.**

Ce questionnaire se trouve en Annexe n°1 et réservé au pratiquant mineur et aux titulaires de l'autorité parentale.

A la suite de quoi, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste sur l'honneur auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse négative (modèle d'attestation en Annexe n°2).

A noter que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club. **Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence aux clubs, et ces derniers doivent conserver seulement l'attestation sur l'honneur.**

Concernant le questionnaire, si **une ou plusieurs questions donnent lieu à une réponse positive**, la production d'**un certificat médical** d'absence de contre-indication est alors **obligatoire** et uniquement dans ce cas-là.



QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIÉS MINEURS

« (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon

Ton âge : _____ ans

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.





Annexe n°2

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A
L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT
D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION**

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) _____

exerce l'autorité parentale sur _____

atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale)